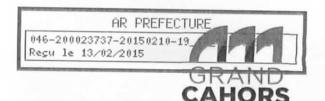
Affiché Le 19 FFV 2015



Séance du 10 février 2015 à 19 heures Commune de Cieurac - Salle des fêtes

Aujourd'hui, mardi dix février deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cieurac -Salle des fêtes

Etaient présents :

55 titulaires dont 6 possédant une procuration 7 suppléants dont 1 possédant une procuration

TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL BOISSIERES **BOUZIES CAHORS**

CATUS

CIEURAC

COURS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),

Mme GARRIGOU (sup), M. RAFFY Gilles (tit),

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. SINDOU Géraud (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme HAUDRY Sabine (tit),

M. SIMON Michel (tit),

CAILLAC M. TILLOU José (tit) procuration de, Mme LANES Bénédicte (tit), M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. DUJOL Jean-Paul (tit), M. VAZ Victor (tit),

M. PEYRUS Guy (tit),

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre

CRAYSSAC M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),

ESPERE Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),

FONTANES Mme VALETTE Roselyne (tit), **GIGOUZAC** M. MOLINIE Romuald (tit),

LABASTIDE DU VERT Mme SOLIVERES Hélène (sup) procuration de M. CANCEIL

Philippe (tit),

LABASTIDE MARNHAC M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit), LAMAGDELAINE Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit), LAROQUE DES ARCS M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup), LE MONTAT M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),

LES JUNIES Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

LHERM M. REIX Jean-Albert (tit), MAXOU M. SABOT Aimé (tit), M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit), MECHMONT **MERCUES** M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),

MONTGESTY M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)

NUZEJOULS Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),

PRADINES M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD

Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

ST DENIS CATUS M. FIGEAC Philippe (tit), M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup), SAINT GERY

ST MEDARD M. FERNANDEZ Pierre (tit)

TOUR DE FAURE M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),

TRESPOUX-RASSIELS M. LAVAUR Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit)

VALROUFIE M. ANNES Jean-Pierre (tit), **VERS**

M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. BOUIX Catherine,

www.grandcahors.fr 83 20 631 0.5 FAX 00 89 20 65 0.5 · TÉL RUE WILSON - 46000 CAHORS

AR PREFECTURE

046-200023737-20150210-19_10_02_2015-DE Regu le 13/02/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE ADMINISTRATIF – Ressources Humaines

Objet : Mise à disposition du personnel

A été adopté à l'UNANIMITE

AR PREFECTURE 046-200023737-20150210-19_10 Regu le 13/02/2015 CAHORS

Délibération n° 19

POLE ADMINISTRATIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 10 février 2015 Rapporteur: Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Christine BRU Service: Ressources humaines

Objet : Mise à disposition de personnel

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Cahors a vu son Directeur faire valoir ses droits à la retraite le 1er février dernier.

Dans l'attente de la mise en place de la nouvelle organisation administrative, une période d'intérim s'impose.

Pour répondre à une partie des besoins du CCAS, le Grand Cahors se propose de mettre à disposition un Directeur Territorial en vue d'assurer l'intérim du Directeur du CCAS.

Après saisine de la CAP placée auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider l'organisation temporaire suggérée ;
- b- D'accepter la mise à disposition de personnel;
- c- De signer la convention correspondante et les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

e Président,

Jean-Marchy SSOUZE-FAURE

